

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Travaux de restauration de l'église Saint Jean Baptiste – demande de subventions pour les études et la restauration des décors peints, du groupe sculpté et tout autre objet inscrit ou classé au titre des monuments historiques

Séance du 30 septembre 2015

Convocation du 24 septembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le trente septembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

Mme Claire Vigneron,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2015

OBJET : Travaux de restauration de l'église Saint Jean Baptiste – demande de subventions pour les études et la restauration des décors peints, du groupe sculpté et tout autre objet inscrit ou classé au titre des monuments historiques

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités,

Vu l'arrêté du 10 avril 1929 inscrivant l'église Saint Jean-Baptiste à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

Vu sa délibération du 31 mars 2011 approuvant le programme et le calendrier prévisionnel des travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste,

Considérant l'intérêt historique, artistique et esthétique des décors peints de l'église,

Considérant l'état sanitaire du groupe sculpté Tuby, objet classé au titre des monuments historiques,

Considérant qu'il serait pertinent de procéder à la restauration du groupe sculpté et des décors peints pendant les travaux de restauration de l'église,

Considérant la dépense générée par les études et les travaux de restauration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter des subventions pour les études et les travaux de restauration des décors peints de l'église Saint Jean-Baptiste, du groupe sculpté et tout autre objet inscrit ou classé au titre des monuments historiques auprès de tous les financeurs susceptibles de lui en attribuer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire